



Ville de Moissac

**Compte Administratif 2022
Budget principal et budgets annexes**

Note de présentation des comptes

Commission des Finances du : 6 avril 2023

Conseil Municipal du : 13 avril 2023

I - Cadre général

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales. Ainsi ces dernières doivent désormais joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif du budget principal de la commune.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'un exercice. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il se présente formellement de la même manière que le budget administratif pour permettre les comparaisons.

Comme tous les documents budgétaires, le compte administratif est structuré en deux sections :

- **La section de fonctionnement**, qui présente les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante de la ville,
- **La section d'investissement**, qui présente les opérations qui accroissent la valeur du patrimoine de la ville, qu'elles soient annuelles ou pluriannuelles.

Contrairement au budget primitif, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire, et son approbation doit intervenir avant le 30 juin de l'année N+1.

Les opérations réelles sont celles qui ont un impact sur la trésorerie : il s'agit des décaissements et encaissements effectifs. Seules ces opérations seront analysées dans ce rapport.

Les opérations d'ordre (par exemple les amortissements) contribuent à l'équilibre des budgets, mais n'ont pas d'impact sur la trésorerie et ne constituent que des jeux d'écritures. Elles ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement, elles sont retracées en dépenses et en recettes dans chaque section, et elles sont équilibrées.

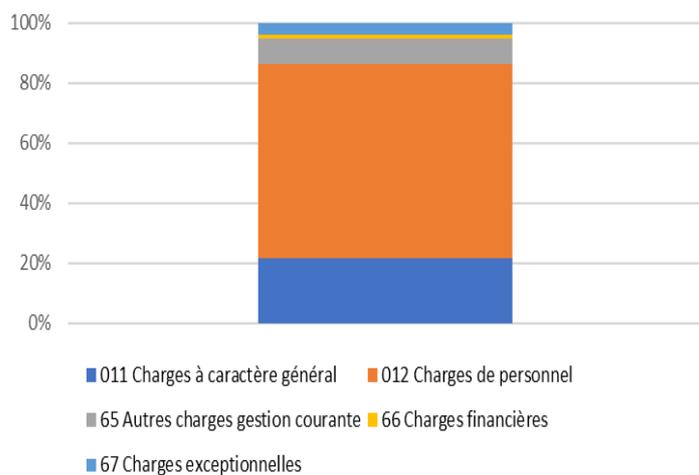
II – Les prévisions et les réalisations 2022

1 – La structure du Compte Administratif 2022

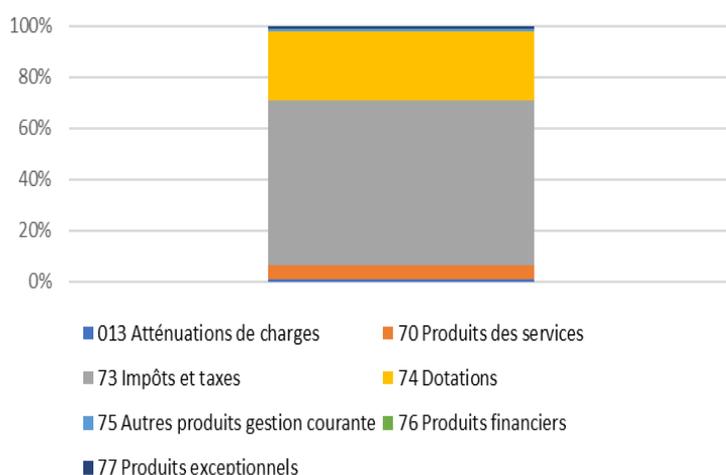
Fonctionnement							
Dépenses		voté 2022	CA 2022	Recettes		voté 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	3 727 916,82	3 091 225,06	013	Atténuations de charges	64 000,00	141 570,97
012	Charges de personnel	9 389 510,00	9 179 694,14	70	Produits des services	1 039 000,00	983 182,85
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	10 804 380,00	11 049 977,46
65	Autres charges gestion courante	1 205 316,00	1 205 224,68	74	Dotations	4 560 501,00	4 630 173,37
66	Charges financières	270 000,00	172 588,64	75	Autres produits gestion courante	177 000,00	165 435,32
67	Charges exceptionnelles	614 500,00	532 556,79	76	Produits financiers	0,00	14,39
68	Dotations aux provisions	719 000,00	75 421,00	77	Produits exceptionnels	0,00	220 129,22
022	Dépenses imprévues	513 732,18	0,00	78	Provisions	523 146,85	523 146,84
Total des dépenses réelles		16 439 975,00	14 256 710,31	Total des recettes réelles		17 168 027,85	17 713 630,42
023	Virement à la section d'invest.	1 319 279,00		042	Opérations d'ordre	85 000,00	13 285,10
042	Opérations d'ordre	1 265 000,00	1 380 455,26				
Total des dépenses d'ordre		2 584 279,00	1 380 455,26	Total des recettes d'ordre		85 000,00	13 285,10
Total dépenses de fonctionnement		19 024 254,00	15 637 165,57	Total recettes de fonctionnement		17 253 027,85	17 726 915,52
002 Résultat reporté N-1		0,00	0,00	002 Résultat reporté N-1		1 771 226,15	0,00
TOTAL CUMULE		19 024 254,00	15 637 165,57	TOTAL CUMULE		19 024 254,00	17 726 915,52

Investissement							
Dépenses		voté 2022	CA 2022	Recettes		voté 2022	CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	245 804,32	133 268,05	10	Dotations, fonds divers, réserves (avec chap.1068)	797 967,29	824 156,55
204	Subventions d'équip. Versées	527 610,24	190 266,76	13	Subventions d'investissement (avec chap.138)	2 406 169,71	1 239 416,26
21	Immobilisations corporelles	4 636 989,59	1 355 978,51	16	Emprunts et dettes assimilées	2 754 836,00	1 200 000,00
23	Immobilisations en cours	2 112 388,44	1 353 118,31	27	Autres immob. financières	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	20 000,00	0,00	024	Produit des cessions	75 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 309 000,00	1 199 466,57				
27	Autres immob. financières	0,00	0,00				
020	Dépenses imprévues	395 000,00	0,00	Total des recettes réelles		6 033 973,00	3 263 572,81
Total des dépenses réelles		9 246 792,59	4 232 098,20	021	Virement section fonct.	1 319 279,00	
040	Opérations d'ordre	85 000,00	13 285,10	040	Opérations d'ordre	1 265 000,00	1 380 455,26
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	96 740,21	041	Opérations patrimoniales	100 000,00	96 740,21
Total des dépenses d'ordre		185 000,00	110 025,31	Total des recettes d'ordre		2 684 279,00	1 477 195,47
Total dépenses d'investissement		9 431 792,59	4 342 123,51	Total recettes d'investissement		8 718 252,00	4 740 768,28
001 Résultat reporté N-1		0,00	0,00	001 Résultat reporté N-1		713 540,59	0,00
TOTAL CUMULE		9 431 792,59	4 342 123,51	TOTAL CUMULE		9 431 792,59	4 740 768,28
Restes à réaliser			2 957 244,36	Restes à réaliser			0,00

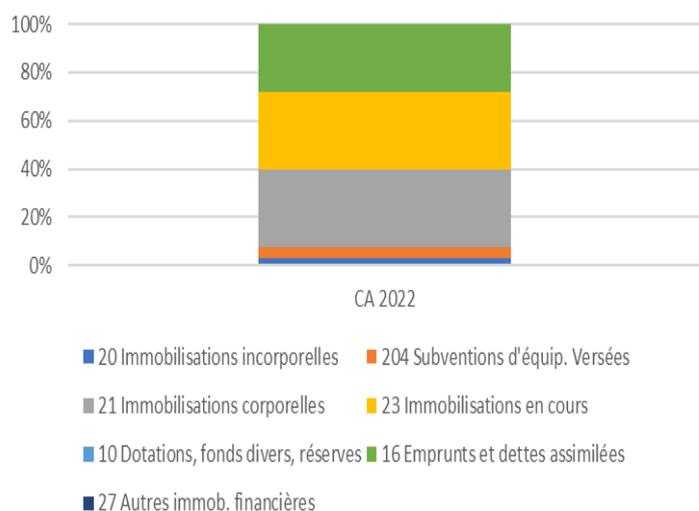
Dépenses réelles de fonctionnement



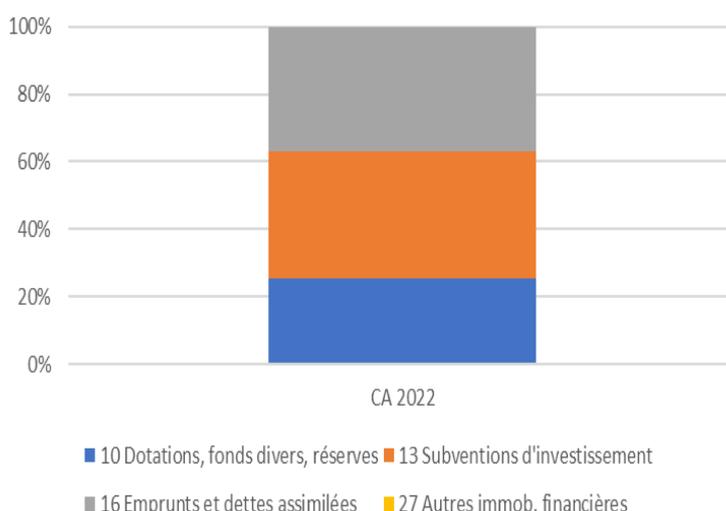
Recettes réelles de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement



Recettes réelles d'investissement



Les résultats

Le CA 2022 fait ressortir les résultats suivants :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :
 - Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) : 2.089.749,95 €
 - Résultat reporté N-1 : 1.771.226,15 €
 - **Résultat de clôture à affecter : 3.860.976,10 €**
- Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2021 :
 - Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) : 398.644,77 €
 - Résultat reporté N-1 : 713.540,59 €
 - **Solde d'exécution d'investissement cumulé : 1.112.185,36 €**

Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2022 :

○ Recettes :	0 €
○ Dépenses :	2.957.244,36 €
→ Balance des RAR (recettes – dépenses) :	- 2.957.244,36 €

⇒ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :

○ Rappel : solde exécution investissement cumulé :	1.112.185,36 €
○ Rappel : Balance des restes à réaliser :	- 2.957.244,36 €
→ Besoin de financement d'investissement :	- 1.845.059,00 €

Le CA 2022 fait donc apparaître :

- Un excédent de **3.860.976,10 €** en section de fonctionnement, qui fera l'objet d'une affectation par une délibération spécifique,
- Un besoin de financement de la section d'investissement de **- 1.845.059,00 €** en tenant compte des soldes des restes à réaliser.

➤ En section d'investissement :

La section d'investissement présente un excédent de **398.644,77 €** sur l'exercice 2022.

Si nous reprenons le résultat reporté de l'année 2021 (713.540,59 €), cet excédent est ramené à 1.112.185,36 €. Ce solde d'exécution cumulé doit être corrigé de la balance des restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement (- 2.957.244,36 €) pour déterminer l'affectation du résultat au budget primitif 2023. Ainsi, le besoin de financement d'investissement, d'un montant total de 1.845.059,00 €, sera inscrit en réserves (compte 1068) au Budget Primitif 2023.

L'excédent de fonctionnement après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement (résultat de clôture de fonctionnement – besoin de financement d'investissement), d'un montant de 2.015.917,10 €, viendra abonder le budget primitif 2023 et sera inscrit en recettes de fonctionnement (compte 002).

Le solde d'exécution de la section d'investissement, d'un montant de 1.112.185,36 € sera repris au budget primitif 2023 en recettes d'investissement (compte 001).

➤ En section de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement N-1 reporté est de 1.771.226,15 € (contre 895.036,07 € en 2021).

Le résultat de clôture 2022 (année 2021 + année 2022) est de 3.860.976,10 € (il était de 2.179.193,44 € en 2021).

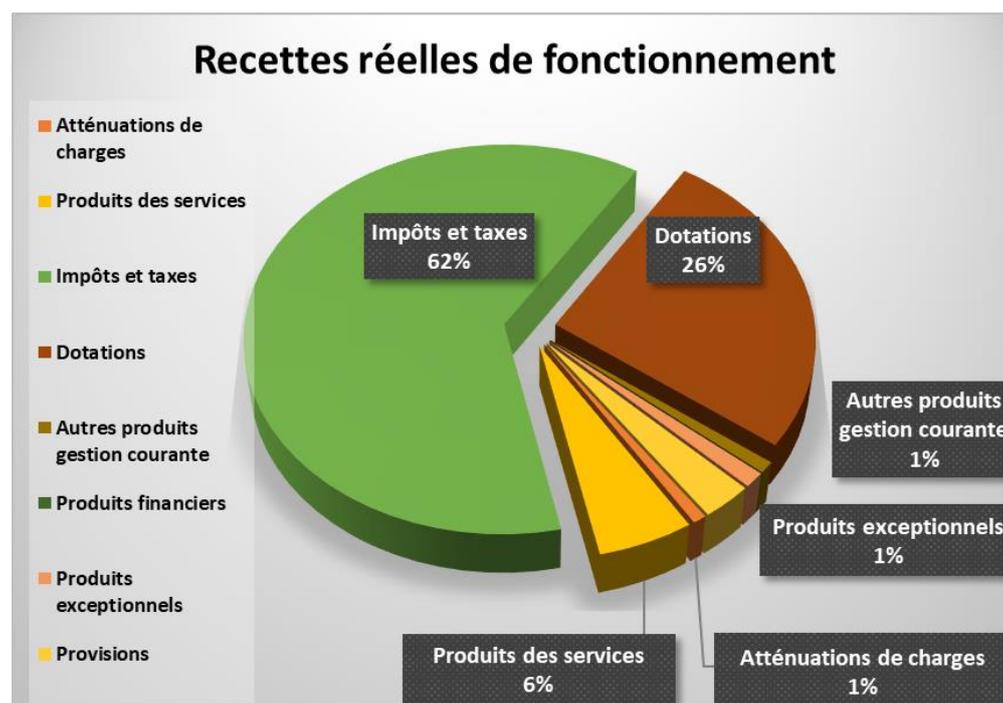
III – Analyse de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

1 – Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

➔ Les recettes totales de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 17.726.915,22 €, dont 17.713.630,42 € d'opérations réelles et de 13.285,10 € au titre des opérations d'ordre entre sections (sans mouvements financiers).

Recettes réelles de fonctionnement								
Chapitre		CA 2019	BP 2021	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	Evolution 2022 / 2021	
							En €	En %
013	Atténuations de charges	0,00	136 089,12	187 968,65	64 000,00	141 570,97	-46 397,68	-24,68%
70	Produits des services	0,00	1 062 707,00	1 010 438,15	1 039 000,00	983 182,85	-27 255,30	-2,70%
73	Impôts et taxes	0,00	10 387 654,00	10 595 276,11	10 804 380,00	11 049 977,46	454 701,35	4,29%
74	Dotations	0,00	4 374 439,00	4 313 300,78	4 560 501,00	4 630 173,37	316 872,59	7,35%
75	Autres produits de gestion courante	0,00	204 677,00	202 747,46	177 000,00	165 435,32	-37 312,14	-18,40%
76	Produits financiers	0,00	0,00	12,72	0,00	14,39	1,67	13,13%
77	Produits exceptionnels	0,00	11 500,00	285 096,19	0,00	220 129,22	-64 966,97	-22,79%
78	Provisions	0,00	0,00	0,00	523 146,85	523 146,84	523 146,84	#DIV/0!
Total des recettes réelles		0,00	16 177 066,12	16 594 840,06	17 168 027,85	17 713 630,42	1 118 790,36	6,74%



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1.118.790,36 € (+6,74 %) par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des produits de la fiscalité liée à l'augmentation des bases (+ 454 701,35 €) ainsi que des dotations de l'Etat (+ 316.872,59 €).

En outre, dans le cadre du contentieux GAN, il a été repris une provision pour un montant de 523.146,84€.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : elles représentent 141.570,97 €, contre 187.968,65 € en 2021, soit une baisse de 24,68 %. Ce chapitre enregistre essentiellement le remboursement d'une partie du salaire des contrats aidés et le remboursement des rémunérations et charges sociales suite aux arrêts maladie et accidents de travail (indemnités journalières).

Chapitre 70 – Produits des services : les recettes de ce chapitre s'établissent à 983.182,85 € en 2022, contre 1.010.438,15 € en 2021, soit une baisse de 2,70%.

Ce chapitre enregistre le montant des ventes (achat de concessions dans les cimetières), prestations de service (multi-accueil, services périscolaires, centre de loisirs, école de musique, mais aussi droits d'entrée à l'Abbaye de Moissac) et les produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public : aire de stationnement des camping-cars, stationnement payant).

Il représente 5,57 % des recettes réelles de fonctionnement.

La diminution de ce chapitre s'explique par l'instauration de la gratuité du stationnement place des Récollets visant au renforcement de l'attractivité commerciale du cœur de ville.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : d'un montant total de 11.049.977,46 € en 2022 (contre 10.595.276,11 € en 2021, soit une hausse de 4,29 %), ce chapitre représente 62 % des recettes réelles de fonctionnement. Les principaux postes concernés par ces recettes sont les suivants :

- la fiscalité directe locale : 6.391.578 €,
- Les droits de place : 120.827,10 €
- l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Terres des Confluences : 2.974.501,13 €,
- le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, mis en place pour pallier les effets de la réforme de la taxe professionnelle en 2010) : 475.438 €,
- le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : 255.379 €,
- la taxe sur l'électricité : 340.686,33 €,
- les droits de mutation à titre onéreux : 431.126,70 €.

Le produit fiscal progresse de 453.483 € par rapport à 2021, uniquement du fait de la dynamisation des bases car les taux de fiscalité directe de la commune n'ont pas augmenté en 2022 : le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est de 58,96 % (part municipale : 30,03% ; part départementale : 28,93 %), et le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 175 %.

L'attribution de compensation versée par Terres des Confluences reste stable avec une augmentation de 878,14 € par rapport à 2021.

Chapitre 74 - Dotations et participations : les recettes de ce chapitre s'élèvent à 4 630 173,37 € en 2022, contre 4.313.300,78 € en 2021, soit une augmentation de plus de 7,35 %.

Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'Etat et les subventions perçues des partenaires institutionnels de la commune.

La part la plus importante de ce chapitre est constituée par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui s'élève à 3.065.811 € en 2022, contre 2.997.676 € en 2021, soit une hausse de 2,27 %. Dans le détail, la dotation forfaitaire augmente de 1,47 %, la Dotation de Solidarité Urbaine de 3,68 %, et la Dotation Nationale de Péréquation de - 0,13 %.

A titre d'information, la DSU augmente de 3,68 % en passant de 1.392.422 € en 2021 à 1.443.689 € en 2022 (+ 51.267 €).

Les dotations attribuées par les partenaires institutionnels de la commune (Etat, Région, Département, Communauté de communes Terres des Confluences, CAF, MSA...) s'élèvent à 951.017,16 €. Il est à noter que Moissac a de nouveau perçu en 2022 une participation de 100.061,22 € de la part de l'intercommunalité.

Les compensations liées aux exonérations de fiscalité s'établissent à 589 936 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : d'un montant total de 165 435,32 € en 2022 contre 202.747,46 € en 2021, ce chapitre est en baisse de 18,40 %.

Il enregistre essentiellement les revenus des loyers des bâtiments municipaux.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : il s'élève à 220 129,22 € en 2022, contre 285 096,19 € en 2021, soit une baisse de 22,79 % (soit -64 966,97 €).

Ce chapitre retrace les produits de cessions de biens (terrains, matériels...) et les remboursements des assurances suite à des sinistres.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions :

Dans le cadre du contentieux avec l'assureur Gan Assurances pour les dommages concernant l'église Saint-Amans, la juridiction administrative a statué, fin d'année 2021, sur l'annulation du titre qui avait été émis par la commune de Moissac.

Ladite juridiction, bien qu'ayant statué sur la forme, n'a pas remis en cause les éléments de fond du litige en question.

C'est à ce titre qu'il a été procédé à une reprise de la provision préalablement constituée pour un montant de 523.146,84 €.

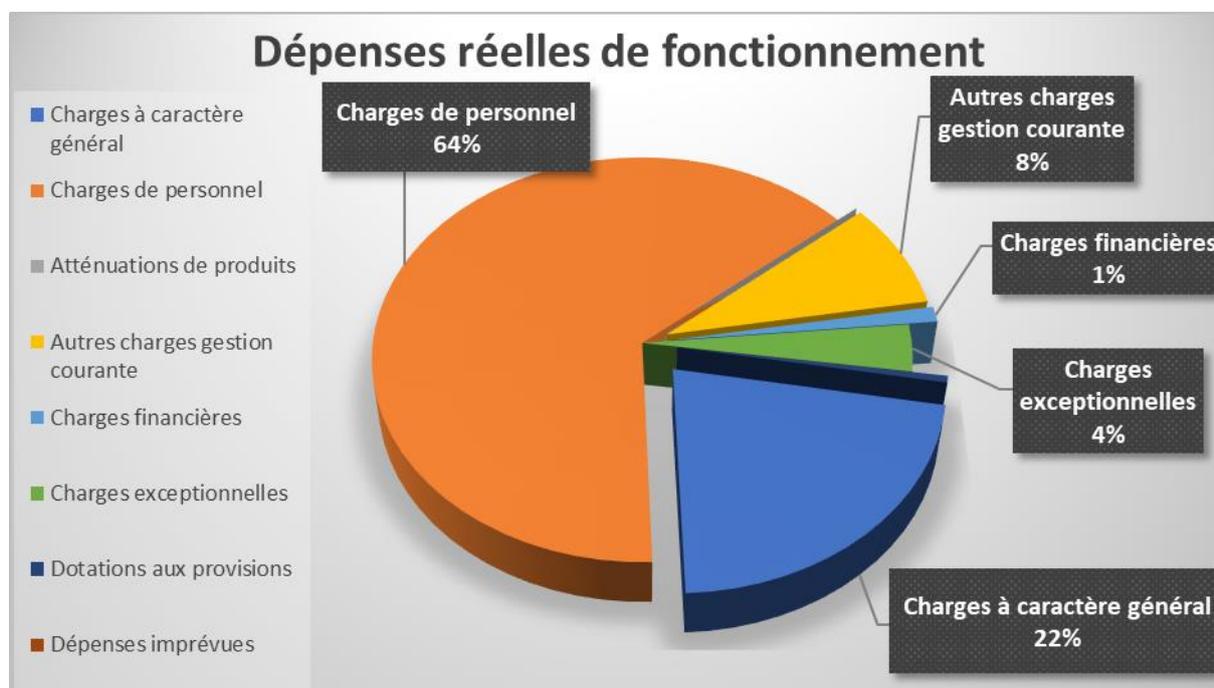
2 – Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

→ Les dépenses totales de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 15.637.165,57€, dont 14.256.710,31 € d'opérations réelles et de 1.380.455,26 € au titre des opérations d'ordre (sans mouvements financiers).

Les opérations d'ordre sont des écritures techniques liées aux amortissements des biens de la commune (1.197.851,16 €), à la sortie des biens de l'actif (114.285,21 €) et à la constatation des moins-values de cessions (68.318,89 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 14.256.710,31 € :

Dépenses réelles de fonctionnement						
Chapitre		CA 2021	Voté 2022	CA 2022	Evolution 2022 / 2021	
					En €	En %
011	Charges à caractère général	3 025 425,87	3 727 916,82	3 091 225,06	65 799,19	2,17%
012	Charges de personnel	9 006 197,73	9 389 510,00	9 179 694,14	173 496,41	1,93%
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
65	Autres charges gestion courante	1 634 416,42	1 205 316,00	1 205 224,68	-429 191,74	-26,26%
66	Charges financières	194 337,97	270 000,00	172 588,64	-21 749,33	-11,19%
67	Charges exceptionnelles	2 876,10	614 500,00	532 556,79	529 680,69	18416,63%
68	Dotations aux provisions	0,00	719 000,00	75 421,00	75 421,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	0,00	513 732,18		0,00	0,00%
Total des dépenses réelles		13 863 254,09	16 439 975,00	14 256 710,31	393 456,22	2,84%



Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 393 456,22 € (+ 2,84 %) par rapport à 2021. Cette faible augmentation représente les principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement qui se répartissent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 22 %.
- Charges de personnel : 64 %.
- Autres charges de gestion courante : 8 %
- Charges exceptionnelles : 4 %
- Charges financières : 1 %

Chapitre 011 - Charges à caractère général : elles s'établissent à 3.091.225,06 € en 2022, contre 3.025.425,87 € en 2021, soit une hausse de 2,17 %.

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité chauffage, carburants, téléphonie, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, fournitures scolaires et de matériel pédagogique pour les activités périscolaires, achat des repas pour les cantines scolaires, assurances, impôt et taxes payés par la commune...

Ce chapitre est en faible hausse malgré un taux d'inflation sur l'année 2022 de 5,20 % (source INSEE) et la crise énergétique.

Chapitre 012 – Frais de personnel : ce chapitre, d'un montant total de 9.179.694,14 € en 2022, est en augmentation de 173.496,41 € par rapport à 2021 (+ 1,93 %).

Cette dépense demeure élevée au regard de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, soit 64 % mais n'est pas au-dessus de la strate sur l'ensemble du budget. Toutefois, la collectivité s'est engagée dans une maîtrise de la masse salariale qui reste le premier levier dans la quête de réductions des dépenses de fonctionnement dans l'optique de dégager des marges d'autofinancement suffisantes pour amplifier l'investissement.

Dans cette optique, la maîtrise des remplacements en cas d'absentéisme, le non-remplacement systématique des selon les services, la mutualisation, la rationalisation des heures supplémentaires, l'application des recommandations de la Chambre régionale des comptes en matière de temps de travail et de bonification indiciaire ont permis à la Ville de maîtriser considérablement la hausse de la masse salariale au-delà de l'objectif fixé lors du BP 2022.

Toutefois, la municipalité se projette en 2023 dans le renforcement des services à destination des usagers en prenant en considération les recettes et dotations attendues (crèches, centre de loisirs, Maison municipale France services) ».

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : elles s'élèvent à 1.205.224,68 € en 2022, contre 1.634.416,42 € en 2021, soit une baisse de 429.191,74 € (- 26,26 %).

Ce chapitre enregistre essentiellement :

- Les indemnités des élus (181.312,50 €),
- La participation de la commune à la caserne des pompiers (246.930,79 €),
- La subvention d'équilibre au CCAS (275.000 €),
- Les subventions aux organismes publics (38.460 €),
- Les subventions aux associations (417.582,99 €).

Remarques concernant les évolutions du chapitre 65 en 2022 :

- La subvention d'équilibre versée au CCAS tient compte du transfert de compétence de la petite enfance vers la commune de Moissac.

Chapitre 66 – Charges financières : il comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Ce poste est en légère diminution par rapport à 2021 (-11,19%), à savoir :

- Compte administratif 2022 : 172 588,64 €
- Compte administratif 2021 : 194 337,97 €

Soit une baisse du remboursement des intérêts de la dette de : -21 749,33 €.

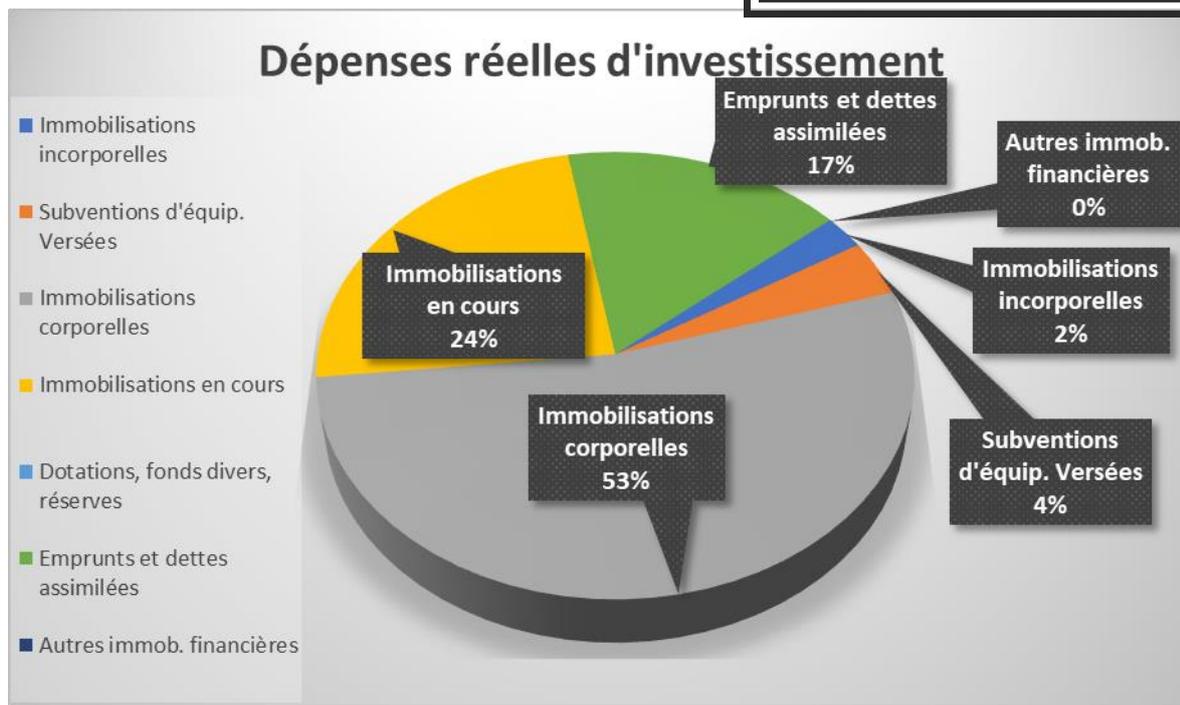
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : Les deux principaux postes sont :

- Les annulations de titre sur exercices antérieur (489.624,60 €)
- Les charges exceptionnelles de gestion : (40232,19 €)

IV – La section d'investissement

1 – Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement						
Chapitre		CA + RAR 2021	Voté 2022	CA + RAR 2022	Evolution 2021/2020	
					En €	En %
20	Immobilisations incorporelles	220 662,44	245 804,32	175 962,09	-44 700,35	-20,26%
204	Subventions d'équip. Versées	525 101,98	527 610,24	289 215,94	-235 886,04	-44,92%
21	Immobilisations corporelles	2 393 355,40	4 636 989,59	3 810 280,86	1 416 925,46	59,20%
23	Immobilisations en cours	2 098 617,85	2 112 388,44	1 714 417,10	-384 200,75	-18,31%
10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	20 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!
16	Emprunts et dettes assimilées	1 169 011,88	1 309 000,00	1 199 466,57	30 454,69	2,61%
27	Autres immob. financières	100 000,00	0,00	0,00	-100 000,00	0,00%
020	Dépenses imprévues	0,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00%
Total des dépenses réelles		6 506 749,55	9 246 792,59	7 189 342,56	682 593,01	10,49%



Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23), c'est-à-dire celles qui accroissent la valeur du patrimoine de la ville, représentent 5.989.875,99 € en 2022, restes à réaliser compris (il s'agit des dépenses engagées non mandatées encore).

A titre de comparaison, ces dépenses représentaient 5.237.737,67 € en 2021.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : Ce chapitre concerne le remboursement du capital de la dette : il s'élève à 1.199.466,57 € en 2022, contre 1.169.011,88 € en 2021.

Un emprunt de 1,2 M€ a été souscrit en 2022. La capacité annuelle d'endettement de la commune est calculée sur la base du maintien à l'identique de l'annuité de la dette soit au maximum quatre ans.

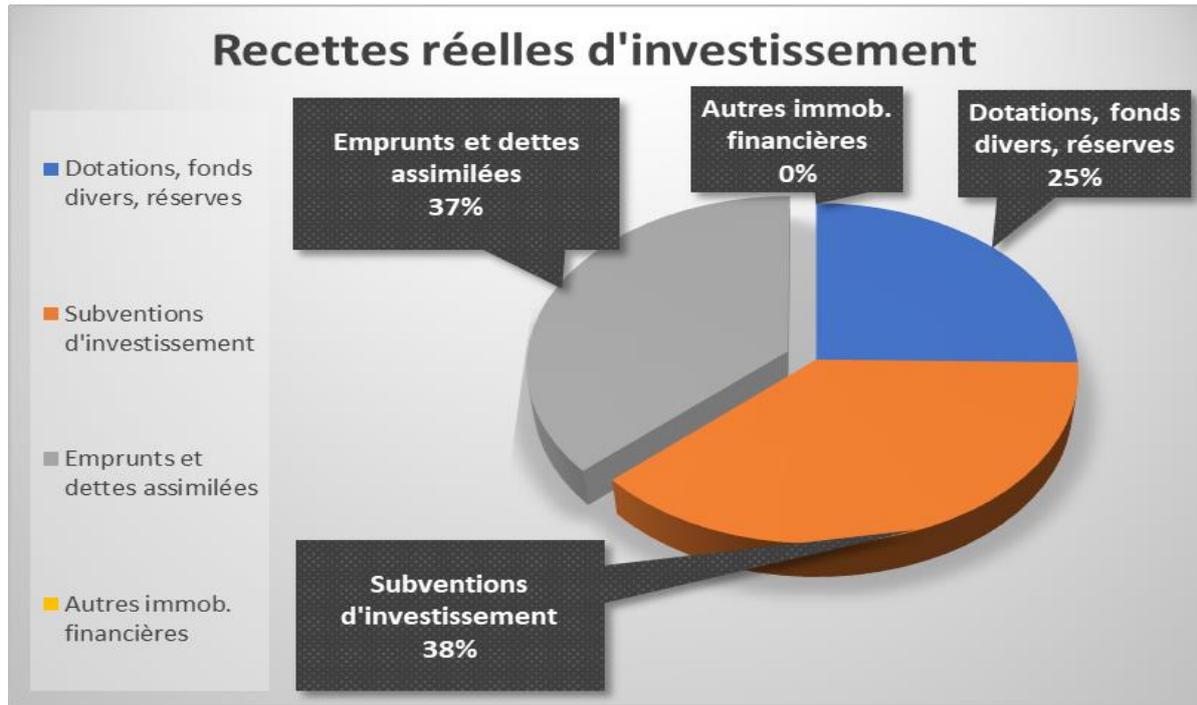
L'autofinancement permet ainsi un investissement plus important.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières :

Au titre de l'exercice 2022, il n'y a eu aucune écriture comptable sur ce chapitre.

2 – Les recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement						
Chapitre		CA + RAR 2021	Voté 2022	CA + RAR 2022	Evolution 2022 / 2021	
					En €	En %
10	Dotations, fonds divers, réserves	2 400 033,79	797 967,29	824 156,55	-1 575 877,24	-65,66%
13	Subventions d'investissement	1 640 530,17	2 406 169,71	1 239 416,26	-401 113,91	-24,45%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00	2 754 836,00	1 200 000,00	100 000,00	9,09%
27	Autres immob. financières	47 990,00	0,00	0,00	-47 990,00	-100,00%
024	Produit des cessions	0,00	75 000,00		0,00	
Total des recettes réelles		5 188 553,96	6 033 973,00	3 263 572,81	-1 924 981,15	-37,10%



Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : Ce chapitre enregistre essentiellement :

- Les recettes issues du FCTVA pour 372.212,38 € en 2022 (479.548,72 € en 2021),
- Le versement de la Taxe d'Aménagement pour 43.382,17 € (56.514,34 € en 2021),
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 407.967,29 € (1.863.540,73 € en 2021).

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : Ce chapitre enregistre :

- Des subventions pour les travaux dans les bâtiments municipaux et les espaces publics y compris la DETR pour un montant de 1.045 872,26 €
- Le produit des amendes de police pour 89.607 €

Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées :

Un emprunt de 1.200.000 € sur 20 ans (taux 3,39 %) a été contracté auprès du Crédit Agricole en 2022.

Pour financer son programme d'investissement, la commune envisage de contracter un emprunt dont le montant sera calculé pour maintenir l'annuité de la dette égale sur la durée du mandat.

V – Les budgets annexes

1 – Le budget annexe Lotissements (Gal de merle, Fraysse, Croix de Lauzerte)

Ce budget présente un déficit d'investissement antérieur de 551.879,61€ et un déficit de fonctionnement de 3 600 € (chiffres CA 2022).

Il est à craindre que ce budget reste déficitaire compte tenu de la surévaluation des terrains qui restent à vendre.

En 2022, ce budget n'enregistre aucune écriture.

Des lots restent encore à vendre :

- Le lot 2 du lotissement Fraysse 2 : 1.648 m²
- La totalité des lots à Croix de Lauzerte

Ce budget annexe sera clôturé dès la vente des derniers terrains.

2 – Le budget annexe Lotissement Belle-Ile

Ce budget présente un déficit d'investissement cumulé de 53.004,14 € et un déficit de fonctionnement cumulé de 11.099,86 € (chiffres CA 2022).

Il est à craindre que ce budget reste déficitaire compte tenu de la surévaluation des terrains qui restent à vendre.

Il a été effectué un raccordement électrique pour 1.107,36 €.

Un dernier lot est en vente.

Ce budget annexe sera clôturé dès la vente de ces derniers terrains.

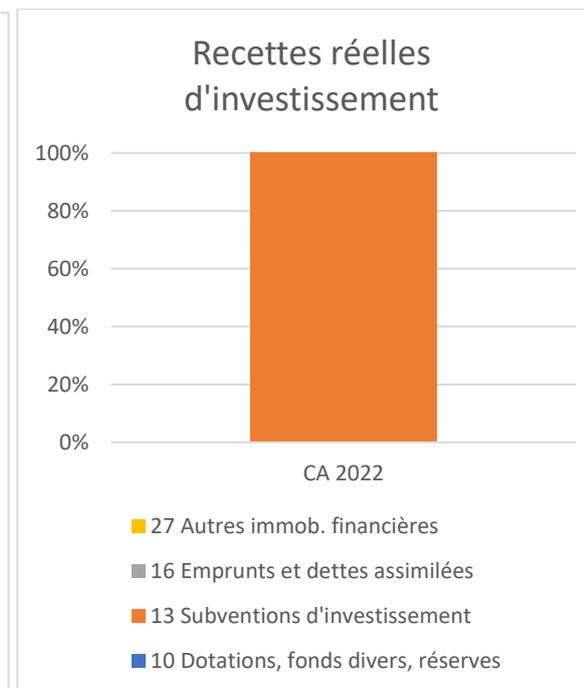
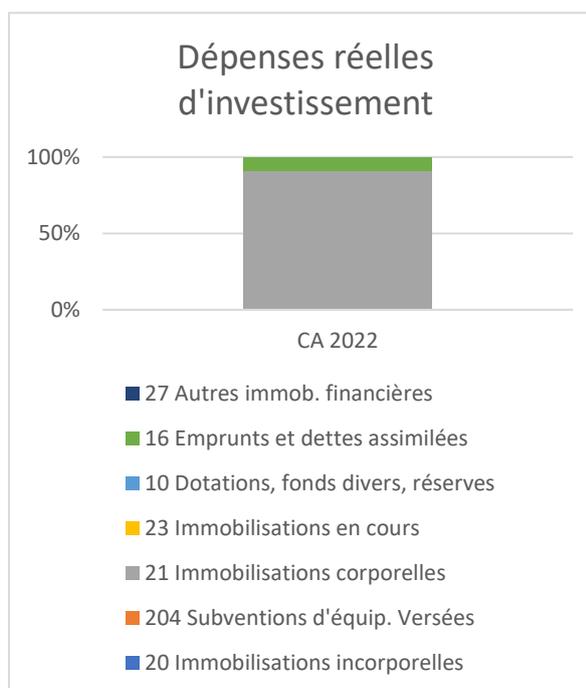
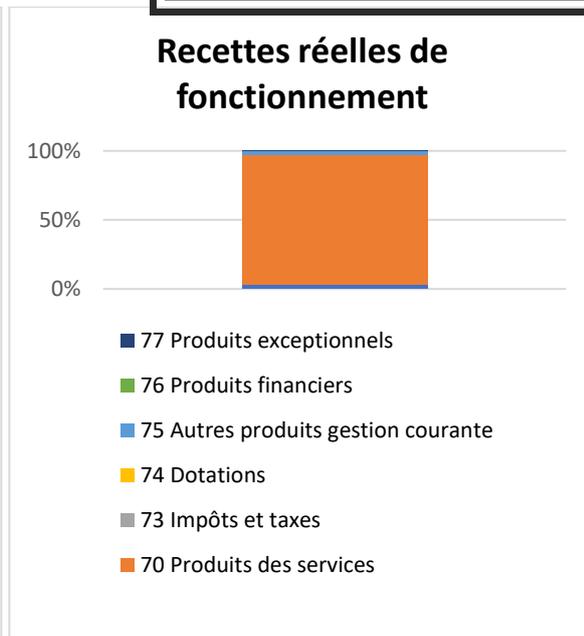
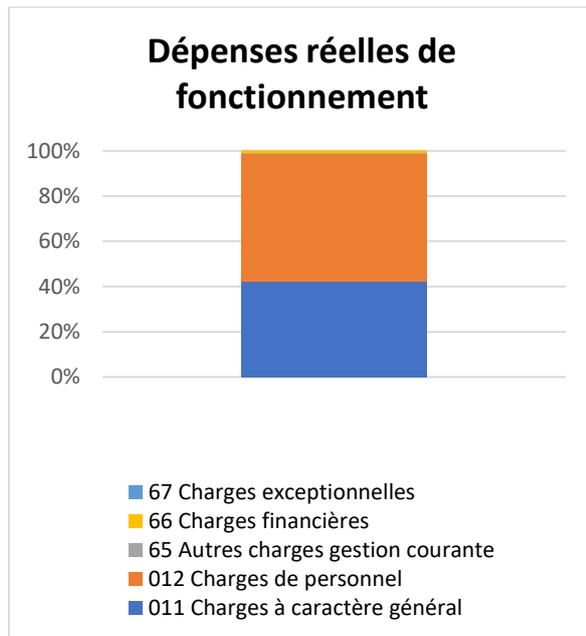
3 – Le budget annexe Camping du Bidounet

Le budget annexe Camping de Moissac a été créé au 1^{er} janvier 2021. L'activité du Port de plaisance a été ajoutée à ce budget annexe en septembre 2021, lors de la reprise en régie directe de l'activité du port canal.

A – Les prévisions et les réalisations 2022 « Camping du Bidounet »

1 – La structure du Compte Administratif 2022

Fonctionnement							
Dépenses		voté 2022	CA 2022	Recettes		voté 2022	CA 2022
011	Charges à caractère général	176 205,00	119 551,51	013	Atténuations de charges	2 000,00	8 758,09
012	Charges de personnel	170 455,00	159 693,78	70	Produits des services	347 138,93	265 667,81
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	10,00	2,30	74	Dotations	0,00	0,00
66	Charges financières	6 000,00	2 946,74	75	Autres produits gestion courante	7 000,00	8 322,44
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	76	Produits financiers	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	9,83
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	78	Provisions	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		352 770,00	282 194,33	Total des recettes réelles		356 138,93	282 758,17
023	Virement à la section d'invest.	0,00		042	Opérations d'ordre	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre	2 000,00	1 970,22				
Total des dépenses d'ordre		2 000,00	1 970,22	Total des recettes d'ordre		0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement		354 770,00	284 164,55	Total recettes de fonctionnement		356 138,93	282 758,17
002 Résultat reporté N-1		1 368,93	0,00	002 Résultat reporté N-1		0,00	0,00
TOTAL CUMULE		356 138,93	284 164,55	TOTAL CUMULE		356 138,93	282 758,17
Investissement							
Dépenses		voté 2022	CA 2022	Recettes		voté 2022	CA 2022
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00
204	Subventions d'équip. Versées	0,00	0,00	13	Subventions d'investissement	263 000,00	16 143,94
21	Immobilisations corporelles	559 165,89	364 408,54	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	27	Autres immob. financières	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	024	Produit des cessions	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	37 000,00	36 666,68				
27	Autres immob. financières	0,00	0,00				
020	Dépenses imprévues	25 000,00	0,00	Total des recettes réelles		263 000,00	16 143,94
Total des dépenses réelles		821 165,89	401 075,22	021	Virement section fonct.	0,00	
040	Opérations d'ordre	0,00	0,00	040	Opérations d'ordre	2 000,00	1 970,22
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	Total des recettes d'ordre		2 000,00	1 970,22
Total dépenses d'investissement		821 165,89	401 075,22	Total recettes d'investissement		265 000,00	18 114,16
001 Résultat reporté N-1		0,00	0,00	001 Résultat reporté N-1		556 165,89	0,00
TOTAL CUMULE		821 165,89	401 075,22	TOTAL CUMULE		821 165,89	18 114,16
Restes à réaliser			26 703,85	Restes à réaliser			0,00



Les résultats

Le Compte Administratif 2022 fait ressortir les résultats suivants :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :
 - Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) : - 1.406,38 €
 - Résultat reporté N-1 : - 1.368,93 €
 - **Résultat de clôture à affecter : - 2.775,31 €**
- Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :
 - Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) : - 382.961,06 €
 - Résultat reporté N-1 : 556.165,89 €
 - **Solde d'exécution d'investissement cumulé : 173.204,83 €**

Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2022 :

○ Recettes :	0 €
○ Dépenses :	26.703,85 €
→ Balance des RAR (recettes – dépenses) :	- 26.703,85 €

⇒ Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :

○ Rappel : solde exécution investissement cumulé :	173.204,83 €
○ Rappel : Balance des restes à réaliser :	- 26.703,85 €
→ Excédent de financement d'investissement :	146.500,98 €

Le CA 2022 fait donc apparaître :

- Un déficit de **2.775,31 €** en section de fonctionnement ;
- Un excédent de financement de la section d'investissement de **146.500,98 €**, restes à réaliser inclus.

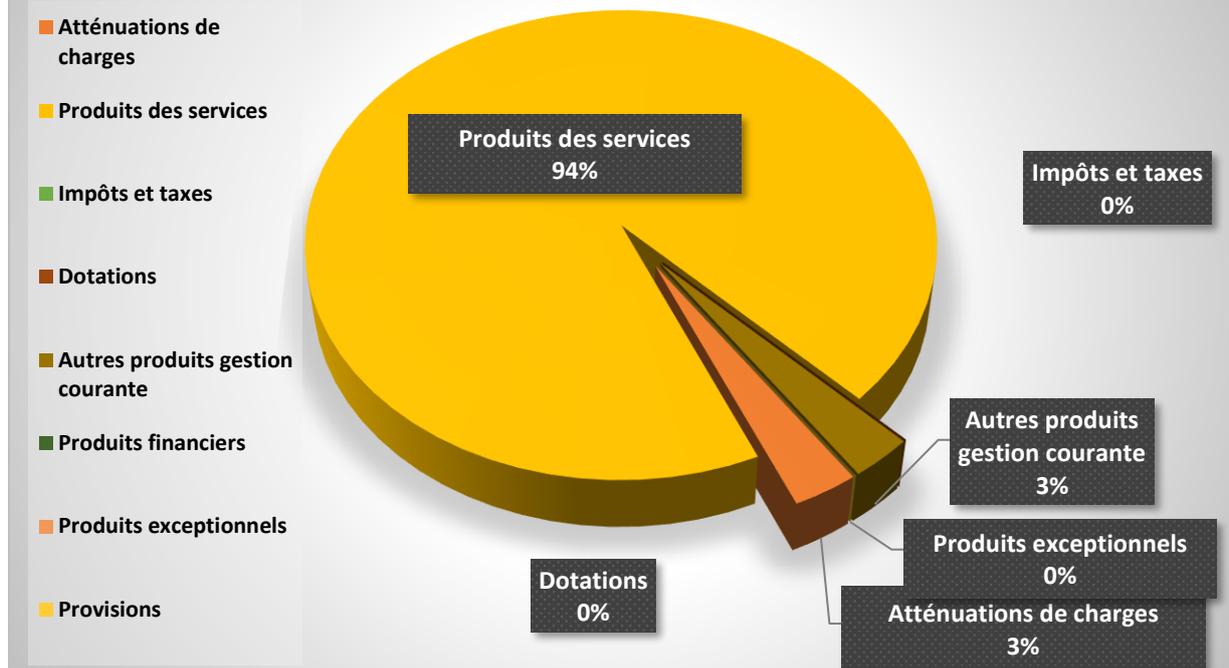
B – Analyse de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet au « Camping du Bidounet » d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du camping. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et la charge financière liée aux intérêts de la dette.

1 – Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

→ Les recettes totales de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à **282.758,17 €**, en l'absence d'écriture d'ordre en 2022, dont la répartition est la suivante :

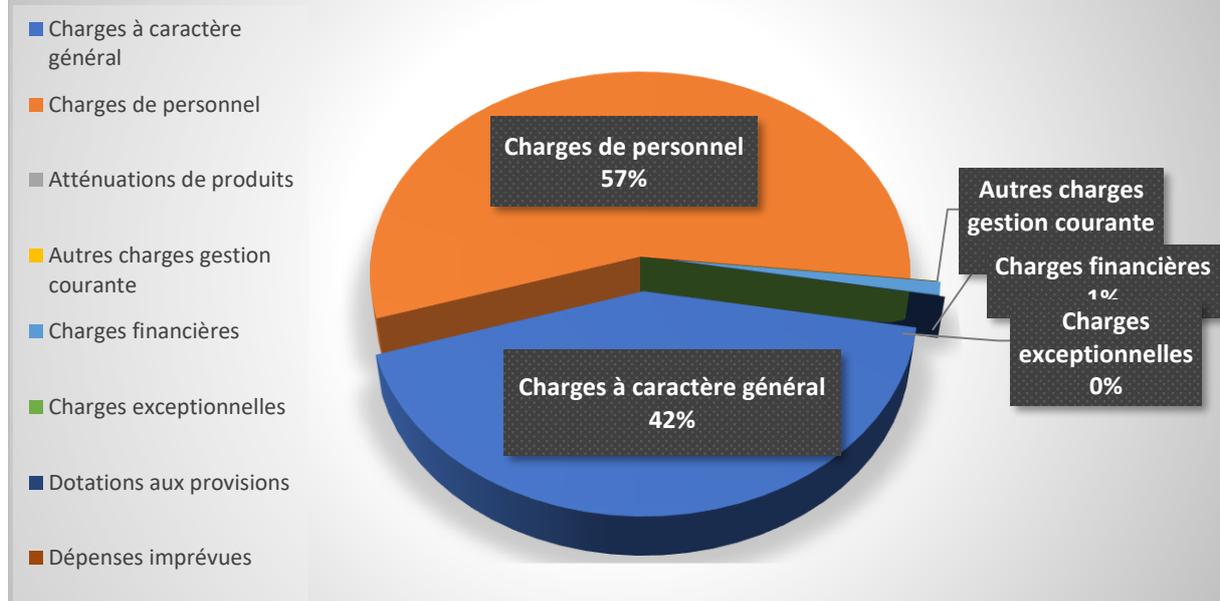
Recettes réelles de fonctionnement



2 – Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

→ Les dépenses totales de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à **284 164,55 €** dont 282.194,33 € de dépenses réelles de fonctionnement qui se répartissent de la façon suivante :

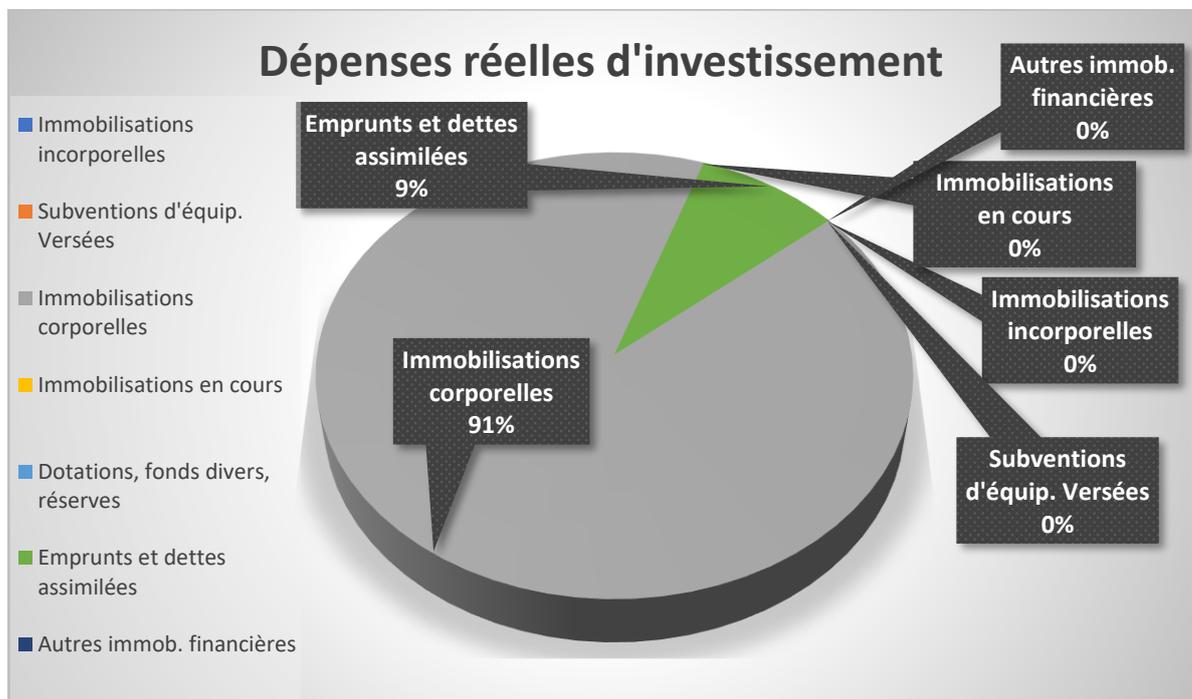
Dépenses réelles de fonctionnement



C – La section d'investissement

1 – Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement						
Chapitre		CA + RAR 2021	Voté 2022	CA + RAR 2022	Evolution 2021/2020	
					En €	En %
20	Immobilisations incorporelles	299,40	100 000,00	0,00	-299,40	-100,00%
204	Subventions d'équip. Versées	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
21	Immobilisations corporelles	84 368,04	559 165,89	391 112,39	306 744,35	363,58%
23	Immobilisations en cours	0,00	100 000,00	0,00	0,00	#DIV/0!
10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
16	Emprunts et dettes assimilées	9 166,67	37 000,00	36 666,68	27 500,01	300,00%
27	Autres immob. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
020	Dépenses imprévues	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00%
Total des dépenses réelles		93 834,11	821 165,89	427 779,07	333 944,96	355,89%



2 – Les recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement						
Chapitre		CA + RAR 2021	Voté 2022	CA + RAR 2022	Evolution 2022 / 2021	
					En €	En %
10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
13	Subventions d'investissement	0,00	263 000,00	16 143,94	16 143,94	#DIV/0!
16	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00	0,00	0,00	-650 000,00	-100,00%
27	Autres immob. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
024	Produit des cessions	0,00	0,00		0,00	
Total des recettes réelles		650 000,00	263 000,00	16 143,94	-633 856,06	-97,52%

